

Briefing Note



La production du bois dans le Bassin du Congo : Quelques tendances

QUELQUES POINTS CLÉS

L'exploitation forestière dans le bassin du Congo est hautement sélective et intensive. Une dizaine d'essence représente 80% des récoltes avec des prélèvements d'en moyenne 10 m³ à l'hectare. La pression est accrue sur un nombre réduit d'essence et l'érosion de la biodiversité est forte.

Les capacités de transformation restent limitées et lorsqu'elles existent, elles sont essentiellement limitées à la transformation primaire. En conséquence, plus de 80 % des unités de transformation du bois en Afrique centrale sont des scieries.

La balance entre l'exportation et l'importation des meubles de bois est en défaveur du Bassin du Congo. La valeur des produits finis en bois est deux fois supérieure à la valeur du bois exporté.

L'Asie est devenue la principale destination du bois issu des forêts du bassin du Congo et le recul du marché Européen est spéculaire. Ce dernier jadis leader ne représente plus que 20 % des exportations. On assiste à l'abandon des concessions forestières par les européens au profit des asiatiques quand elles ne sont pas transformées en agro-industrie.

Le model d'aménagement mis en place depuis les années 1990 commence à montrer ses limites. Il n'a pas réussi à garantir pérennité de la ressource.

La dégradation des forêts du bassin du Congo semble s'intensifier avec l'augmentation de la production. Il est urgent de réfléchir en un autre mode de gestion de l'espace et d'adopter les réformes et les actions qui semblent s'imposer.

1. UNE PRODUCTION DE BOIS EN HAUSSE

La production de bois dans le bassin du Congo est en nette Croissance. Entre 1990 et 2007 elle est passée de 10 millions de mètres cubes à 15 millions de mètres cubes. Après une période de lente croissance entre 2008 et 2011 où la production de bois en Afrique centrale a diminué d'environ 2,5 millions de mètres cubes à cause de la crise financière internationale qui a affecté le marché du bois tropical. Elle est repartie à la hausse de manière constante à partir de 2011, pour atteindre en 2019 une production estimée à 16.5 millions de mètre cubes.

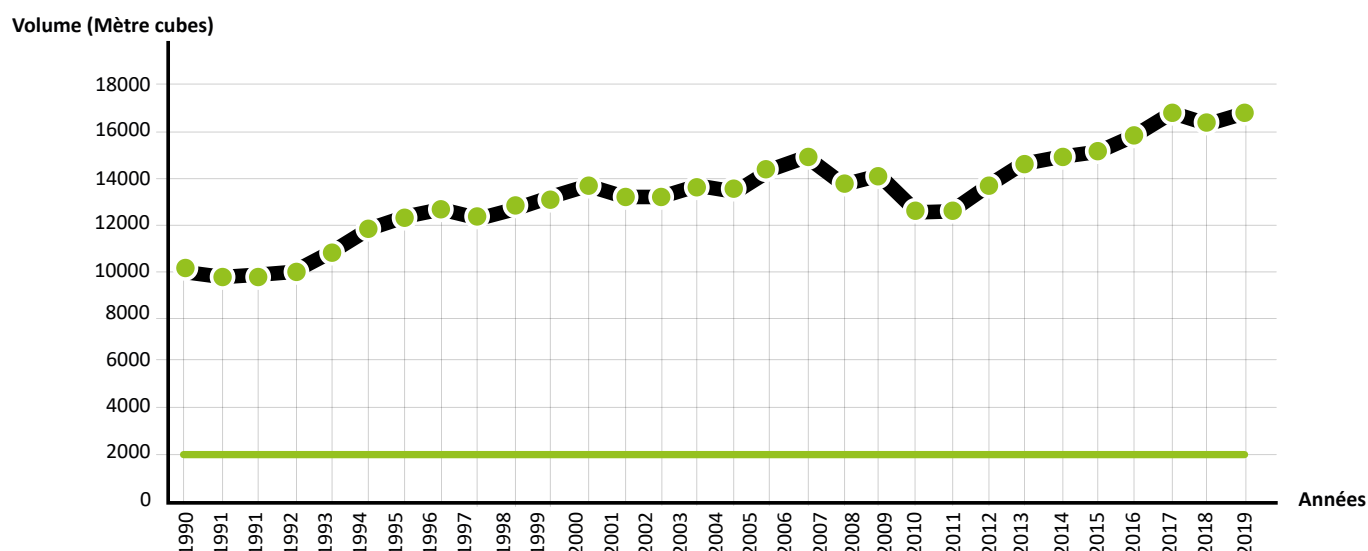


FIGURE 1: EXPLOITATION FORESTIÈRE INDUSTRIELLE TOTALE DES PAYS DU BASSIN DU CONGO (1990-2019)
SOURCE : OIBT 2020

La production du bois reste inégalement répartie entre les pays du bassin du Congo tel que nous le montre la figure 2. La RDC bien que couvrant plus de 50% des forêts du bassin du Congo ne représente que 21% de sa production. La production du bois semble plus intense au Cameroun qui représente 34% de la production de bois avec une superficie de forêt estimée à 19 millions d'hectares, soit 11% des forêts du bassin du Congo.

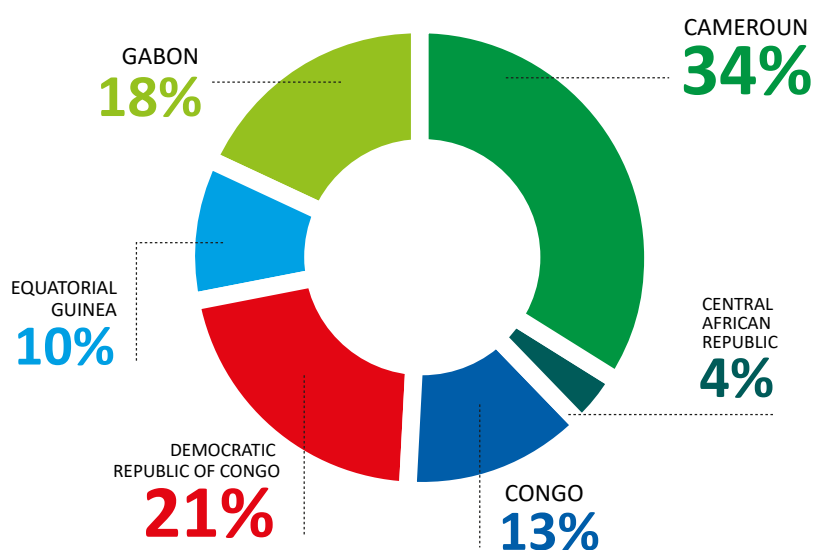


FIGURE 2: RÉPARTITION DE LA PRODUCTION ANNUELLE DE GRUMES PAR PAYS (2019)
SOURCE : OIBT 2020

TABLEAU 1: PRODUCTION DE BOIS DANS LES PAYS DU BASSIN DU CONGO

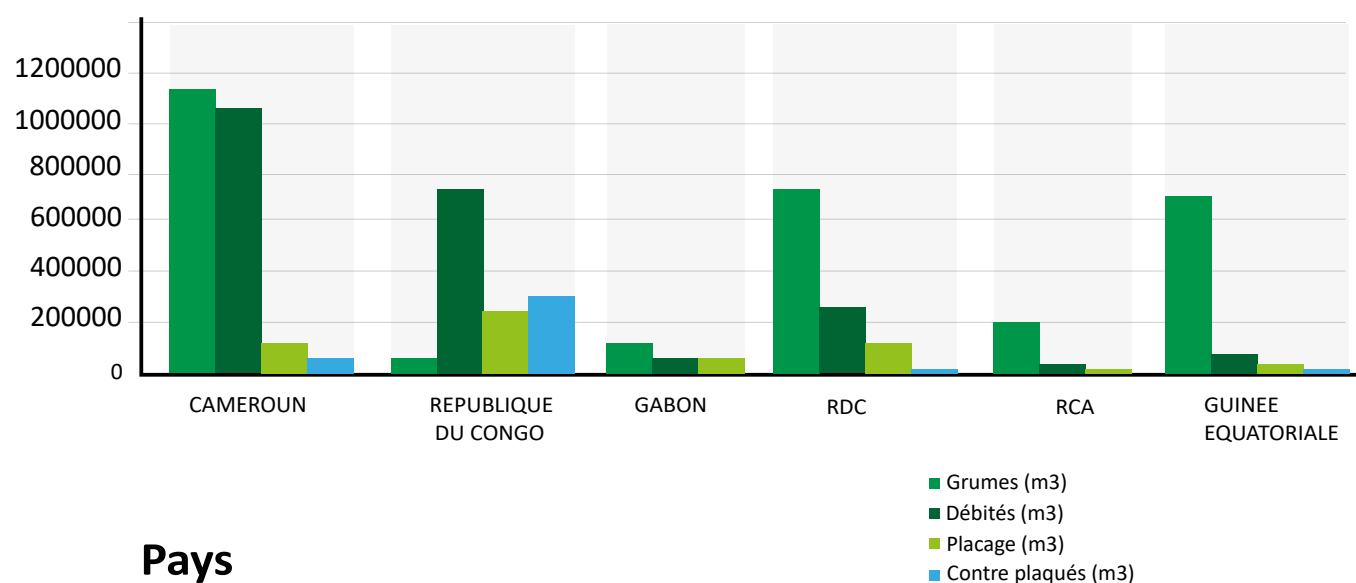
ANNÉE	CAMEROUN	R. DU CONGO	RDC	GUINÉE EQUATORIALE	GABON	RCA	TOTAL
2010	2640000	2043000	4593000	309 084	2410000	634000	12629084
2011	2840000	2099000	4612000	421000	1910000	734000	12616000
2012	2960000	2329000	4612000	451000	1729000	734000	12815000
2013	2910000	2238000	4612000	531000	2020000	651000	12962000
2014	3110000	2122000	4613000	576000	2220000	548000	13189000
2015	3160000	2152000	4614000	771000	2020000	626000	13343000
2016	3460000	2197000	4614000	991000	2020000	729000	14011000
2017	3560000	2193000	4612000	1301000	2320000	848000	14834000
2018	3560000	2193000	4612000	1601000	2820000	848000	15634000

2. UNE EXPORTATIONS DE BOIS DOMINÉE PAR LES GRUMES

Les exportations de bois restent dominées par les grumes (figure 3). En dehors du Gabon qui a adopté une politique visant à interdire l'exportation de grumes en 2010, les grumes constituent la principale forme d'exportation de bois avec des proportions variant entre les pays. La deuxième et troisième transformation (placages et contre plaqués) n'ont représentés que 11% des exportations en 2019

La part des pays du bassin du Congo dans la production de bois transformé est très faible. Elle représente 6% des productions mondiales en sciages de bois tropicaux ; 7% des productions mondiales en placages et 1% des productions mondiales en contreplaqués de bois tropicaux. Et pourtant le bassin du Congo renferme 7% des superficies forestières mondiales et 22% des forêts tropicales.

Volume (Mètres cubes)



3. UNE TRANSFORMATION PRIMAIRE

Les capacités de transformation dans le bassin du Congo, lorsqu'elles existent, sont essentiellement limitées à la transformation primaire. En conséquence, plus de 80 % des unités de transformation du bois en Afrique centrale sont des scieries (OIBT 2020). A eux deux, le Cameroun et le Gabon représentent 60 % de la capacité de transformation de la sous-région. Dans la plupart des pays d'Afrique centrale, la transformation secondaire ou tertiaire du bois – c'est-à-dire, les étapes qui génèrent le plus de valeur ajoutée et d'emplois (telles que la fabrication de moulures, de planchers, de meubles et la menuiserie) – est à l'état embryonnaire, alors que cette industrie est plus développée en Afrique de l'ouest (Ghana, côte d'ivoire et Nigéria). Dans l'ensemble, les pays du bassin du Congo sont à la traîne, excepté dans la production de moulures, planchers et autres bois sec et profilé, qui s'est développée au Cameroun au cours des dix dernières années. L'un des paradoxes de l'Afrique centrale est la balance négative du commerce des meubles en bois, dont les importations se sont élevées 16,5 millions de dollars contre 9,5 millions pour les exportations en 2016.

4. UNE PRODUCTION HAUTEMENT SÉLECTIVE

L'exploitation forestière dans le bassin du Congo est très sélective et extensive. La rentabilité de l'exploitation repose, jusqu'à maintenant, sur le prélèvement d'une poignée d'espèces bien connues des consommateurs de bois. Au Gabon, c'est l'okoumé ; au Cameroun, l'ayous, le sapelli et l'azobé ; au Congo, le sapelli au Nord et l'okoumé au Sud ; en RCA, le sapelli ; et en RDC, ce sont quelques essences précieuses comme le wengé ou l'afromosia qui permettent de rentabiliser les opérations. La concentration des récoltes sur cette poignée d'essences conduit progressivement à un épuisement du « gisement » au fur et à mesure que les forêts sont mises en exploitation de manière systématique. Les volumes restant au deuxième passage d'exploitation (légalement, 25 à 30 ans entre deux passages) ne suffisent généralement plus pour soutenir une activité industrielle et répondre à la demande des marchés. L'okoumé, le sapelli et l'ayous représentent ensemble environ 59 % de la production de bois en Afrique centrale.

TABEAU 2 : VOLUME DE BOIS RÉCOLTÉ ET PRINCIPALES ESPÈCES EXPLOITÉES PAR PAYS EN 2018

Pays	Production (m3)	Principales espèces exploitées
Cameroun	3560000	Ayous, sapelli, tali, azobé, iroko
République centrafricaine	848000	Ayous, sapelli, aniegré, iroko, sipo
République démocratique du Congo	4612000	Sapelli, wengué, sipo, afromosia, iroko
République du Congo	2193000	Sapelli, sipo, bossé, iroko, wengué
Guinée équatoriale	1601000	Okoumé, tali, azobé, ilomba
Gabon	2820000	Okoumé, azobé, okan, movingui, ozigo
Total	15634000	

5. UN SECTEUR INFORMEL NON MAÎTRISÉ

Le secteur informel du bois a longtemps été négligé, tant par les entités nationales que par la communauté internationale, qui, durant les dernières décennies, se sont concentrées principalement sur le secteur industriel et orienté vers les exportations. En 1994, la dévaluation de la monnaie régionale (le franc CFA) a dopé l'exportation du bois au détriment des marchés nationaux, qui se sont donc considérablement contractés. La plupart de la production formelle des pays du bassin du Congo étant exportée, la demande locale est satisfaite par un secteur informel en plein boom. La reprise et l'expansion du marché intérieur au cours des dernières années constitue un brusque revirement, et l'économie nationale et régionale du bois est aujourd'hui reconnue comme tout aussi importante que le secteur formel.

6. L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ EST FORTE

Les plans d'aménagement n'ont pas réussi à garantir la durabilité de l'exploitation du bois. De nombreux exportateurs de bois continuent d'opérer dans des zones ne faisant l'objet d'aucune planification de l'exploitation.

La concentration de la production sur quelques essences n'est pas de nature à permettre le renouvellement de la ressource. Le fait que certaines essences fortement sollicitées par les exploitants par le passé aient reculé (Moabi, Azobé) ou simplement disparu de certaines zones (bubinga, wengué) semble être un indicateur de l'érosion de la biodiversité au cours des deux dernières décennies.

7. UN MARCHÉ TOURNÉ DE PLUS EN PLUS VERS L'ASIE

Les concessionnaires européens, jadis incontournables dans l'exploitation et l'industrie du bois dans le bassin du Congo cèdent peu à peu leurs actifs aux investisseurs asiatiques. Les entreprises chinoises sont entrées en force dans la filière depuis les années 2000. Ces exploitants disposent de capitaux importants et les marchés sur lesquels ils opèrent acceptent des qualités parfois inférieures à celles que demandent les acheteurs européens. Ceci leur permet d'exploiter une gamme plus large d'essences que leurs homologues européens. La montée en puissance de ces opérateurs asiatiques dans l'industrie forestière fait écho à celle que l'on observe dans les autres secteurs économiques en Afrique. Elle correspond aussi à l'évolution des flux commerciaux, avec des exportations de bois qui se destinent de moins en moins à l'Europe et de plus en plus à l'Asie. La Chine vient en tête, mais l'Inde et le Vietnam accroissent rapidement leurs achats. Les opérateurs européens se demandent néanmoins s'ils jouent bien à armes égales avec certains de leurs concurrents asiatiques.

TABEAU 3: EVOLUTION DES EXPORTATIONS DE BOIS D'AFRIQUE CENTRALE (TOUS PRODUIT CONFONDUS) EN POURCENTAGE PAR RÉGION DE DESTINATION

Ensemble	2005-2008	2012-2014	2015-2016	2016-2018
Asie	49%	61%	73%	75%
Union européenne	40%	27%	22%	20%
Afrique hors COMIFAC	5%	2%	0%	0%
Amérique du Nord	1%	2%	2%	2%
COMIFAC	0%	1%	0%	1%
Autres destinations	5%	8%	2%	2%

8. LE MODÈLE D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS EST UN ÉCHEC

Le modèle d'aménagement actuel n'a réussi, ni à garantir la pérennité de la ressource, ni à préserver les forêts de l'exploitation illégale.

La plupart des entreprises forestières se contentent de couper les arbres de prix et de laisser ensuite la concession. Une fois vidées de leurs ressources, ces zones initialement destinées à gérer de manière à garantir la disponibilité des ressources sur le long terme deviennent curieusement non rentables pour l'exploitation forestière.

En 2018, la branche Afrique du Groupe Rougier annonce son dépôt de bilan. La surface totale détenue en concession par le groupe Rougier s'élevait à plus de 2,3 millions ha et il employait 3000 salariés, essentiellement en Afrique. D'autres sociétés forestières européennes ont dû céder une partie de leurs actifs. Le Groupe Wijma Cameroun, à capitaux hollandais, a dû céder en 2017 à Vicwood SA, dont le siège est à Hong-Kong,

quatre de ses cinq concessions forestières au Cameroun et a fini par quitter le pays. La société italienne Cora Wood SA, fabricant réputé de contreplaqué établi au Gabon, a dû céder une de ses concessions à une société chinoise pour épouser ses dettes.

Même si les cessions d'entreprises forestières européennes à des sociétés asiatiques ont commencé au début des années 2000, il est probable que les difficultés actuelles de Rougier marquent un tournant. Au-delà des problèmes conjoncturels, on sent venir la fin d'un cycle économique assez vertueux, et que la « rente de forêt primaire », ce volume exceptionnel obtenu lors des premiers passages en coupe dans les forêts anciennes, achève progressivement de se dissiper.

9. LES SUPERFICIES DESTINÉES À L'EXPLOITATION TENDENT À S'ÉPUISER

Le processus de classement des forêts au Cameroun n'avancera plus, et les pays comme le Congo, le Gabon et la RCA achèveront dans quelques années l'ouverture des espaces destinés à exploitation. Le processus de dégradation des forêts risquerait alors de s'accroître avec pour corolaire l'abandon des concessions forestière au profit des agro-industries.

TABEAU : ESTIMATION DE LA PART DES SUPERFICIES LÉGALEMENT EXPLOITABLES QUI SONT EFFECTIVEMENT EXPLOITÉES

Pays/	Zone	% Surfaces légalement exploitables effectivement exploitées
Cameroun		Proche 100%
Congo		
	Nord Congo	60 à 80%
	Cuvette	10 à 20%
	Sud Congo	60 à 70%
Gabon		40 à 70%
Guinée Equatoriale		Inconnu
RCA		70 à 80%
RDC		15 à 30%
Total Région (Concession)		60 à 70%

CONCLUSION

Le modèle de gestion durable actuel des forêts est à revoir. Les modalités actuelles de l'exploitation forestière dans le bassin du Congo favorisent l'écrémage de la forêt et la dégradation de la biodiversité. Les seuls véritables gagnants sont les entreprises forestières qui réalisent des bénéfices importants en détruisant une ressource commune dont la régénération sera impossible.

La transformation tertiaire du bois – c'est-à-dire, les étapes qui génèrent le plus de valeur ajoutée et d'emplois (telles que la fabrication de moulures, de planchers, de meubles de qualité) – est à l'état embryonnaire. Développer une transformation plus poussée est urgent.

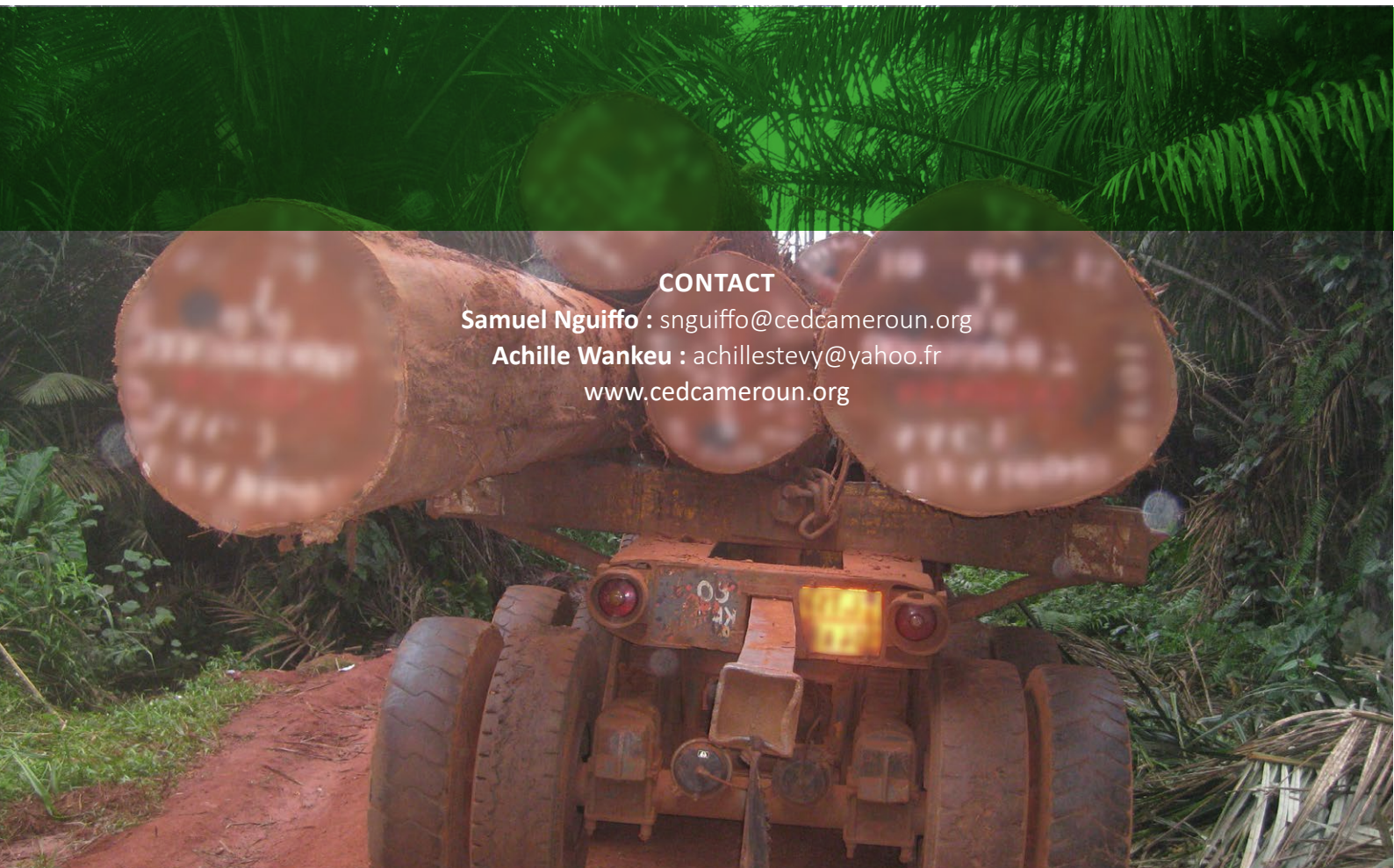
AUTEURS

Samuel Nguiffo est Secrétaire général du Centre pour l'Environnement et le Développement

Achille WANKEU est Chercheur/Analyste forestier au Centre pour l'Environnement et le Développement

RÉFÉRENCES :

- BAYART J.-F. (1989), L'État en Afrique – La politique du ventre, Paris, Fayard. BRÄUTIGAM D., ZHANG H. (2013), "Green dreams: Myth and reality in China's agricultural investment in Africa", Third World Quarterly, n°34(9).
- CLAEYS F. (2018), Impacts du changement climatique sur la durabilité de l'exploitation forestière en Afrique centrale, Thèse de doctorat en Sciences de l'environnement, Paris, AgroParisTech.
- DEBROUX L., KARSENTY A. (1997). « L'implantation des sociétés forestières asiatiques en Afrique centrale - Rimbunan Hijau au Cameroun », Bois et Forêts des Tropiques, n° 254 DEFOURNY, P. DELHAGE C., KIBAMBE LUBAMBA J.-P. (2011), « Analyse quantitative des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République Démocratique du Congo », UCL/FAO/National REDD Coordination, 105 p.
- FAVROT M., DORIER E. (2016), « Quels enjeux liés à l'arrivée d'investisseurs agro-industriels étrangers en République du Congo? Contexte agricole et foncier », Natures Sciences Sociétés, n° 24(4).
- GLASER A. (2014). AfricaFrance : Quand les dirigeants africains deviennent les maîtres du jeu,
- Alain Karsenty (2020): « La crise de la filière européenne du bois tropical en Afrique centrale » CIRAD
- Alain Karsenty (2020): Géopolitique des forêts d'Afrique central N°179 de la revue Hérodote (La Découverte), novembre 2020, p.108-129

A photograph showing a large, freshly cut log being transported by a vehicle, likely a truck or a specialized logging vehicle, on a dirt road. The log is positioned horizontally across the frame, and the vehicle's front end, including its headlights and bumper, is visible in the foreground. The background is a dense forest with green foliage.

CONTACT

Samuel Nguiffo : snguiffo@cedcameroun.org

Achille Wankeu : achillestevy@yahoo.fr

www.cedcameroun.org